



Déclaration liminaire de la FSU au CSA Académique du lundi 3 avril 2023

Une catastrophe écologique ». Voilà comment le porte-parole du gouvernement qualifiait la journée de grève et de mobilisation du 7 mars dernier, avant d'assurer, quelques jours plus tard « Nous ne voulons pas du 49.3 ». La suite, nous la connaissons. Le président de la République et la première ministre ont, quelques minutes avant le vote du projet de loi sur la réforme des retraites, décider d'engager la responsabilité du gouvernement et d'engager la France dans une double crise sociale et politique.

Crise politique car tous les constitutionnalistes jugent que les divers artifices constitutionnels utilisés pour passer en force au Parlement permettent au Conseil constitutionnel de censurer la loi. Quelques jours après le rejet de la motion de censure, dans sa prise de parole, le Président de la République a refusé de prendre en compte l'immense contestation sociale en cours en se contentant d'un discours convenu sans le moindre changement de cap et en multipliant les provocations. Une bien curieuse conception de l'apaisement !

Le Président confirme une conception de la démocratie, sociale ou parlementaire, comme un simple exercice formel en justifiant l'instrumentalisation opportuniste de toutes les dispositions constitutionnelles pour imposer brutalement une réforme des retraites massivement refusée et totalement infondée, quoiqu'il en dise.

Grands absents de son discours, les services publics et la répartition des richesses produites. Rien sur l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux, rien sur une meilleure reconnaissance du travail, rien sur le financement des services publics...

Outre quelques propos d'autosatisfaction pour esquiver le cœur de la question sociale, le Président s'est livré à un exercice oratoire étrange pour contourner la question posée du retrait de la réforme. Son discours n'a pas bougé, tous les éléments de langage étaient déjà les mêmes en septembre dernier. Qu'importe la brutalité et l'injustice sociale de son projet finalement !

Malgré la volonté gouvernementale de jouer le pourrissement, les fortes mobilisations lors des dernières journées interprofessionnelles ont démontré que le mouvement social a gagné la bataille de l'opinion publique. Il a permis de démontrer le caractère injuste et injustifié de cette réforme. L'expérience de 2006 sur le CPE a montré qu'il était possible de gagner face à un texte passé en force par un gouvernement qui foule au pied la démocratie sociale. C'est pourquoi nous appelons à manifester ce jeudi 6 avril.

Après deux mois d'un mouvement social exemplaire et inédit depuis 50 ans, très largement soutenu par la population, et un parcours parlementaire chaotique, l'absence de réponse de l'exécutif conduit à une situation de tensions dans le pays qui nous inquiète très fortement.

Depuis le début de la mobilisation, la FSU et l'intersyndicale avaient prévenu l'exécutif du risque d'explosion sociale. Les dernières journées de mobilisation ont été le lieu de violences et de brutalités de la part de membres des forces de l'ordre, visant particulièrement les jeunes manifestant-es et lycéen-es, alors que le gouvernement a la responsabilité de garantir la sécurité et le respect du droit de grève et de manifester. Pour reprendre les propos de professeur d'histoire Pap Ndiaye, nous ne souhaitons pas que « l'attitude de déni en ce qui concerne les violences policières en France » perdure et nous demandons, fort de l'expérience des derniers mouvements lycéens contre la réforme Blanquer du lycée et du Bac dans notre académie, que des consignes d'apaisements soient transmises aux proviseur-es en cas de blocage.

La lutte contre la réforme des retraites ne doit cependant cacher les fortes oppositions des personnels de l'Éducation nationale contre la politique menée par notre ministre. Ce sont toutes les organisations syndicales qui s'opposent au Pacte, un instrument qui ne répond en rien aux attentes des collègues et aux besoins de l'École. Loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, le pacte va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels. Aucune réponse n'est apportée sur la question des inégalités salariales femmes/hommes : le pacte va même aggraver ces inégalités, c'est inacceptable ! Enfin, le pacte va considérablement dégrader le fonctionnement des écoles et des EPLE.

Concernant la voie professionnelle, nous rappelons qu'une réforme ne peut et ne doit se faire contre les personnels et contre l'intérêt des jeunes. Les lycées professionnels font partie intégrante du

système éducatif du pays et jouent aussi un rôle qualifiant et social majeur pour un tiers de la jeunesse lycéenne. Nous rappelons donc à tous les échelons de l'Éducation nationale la nécessité de transparence dans la méthode de dialogue social et souhaitons avoir des informations sur une expérimentation de la réforme dans l'académie de Grenoble, affirmée par la Secrétaire générale de l'académie de Nice !

Quant à la suppression de l'enseignement de la technologie, est-ce nécessaire de revenir sur le dernier Conseil supérieur de l'éducation où le projet d'arrêté modificatif a réussi à obtenir un vote unanime contre lui et seulement 3 abstentions et l'adoption à une très large majorité d'un vœu intersyndical rappelant que « La suppression de la technologie en Sixième n'est pas guidée par des considérations pédagogiques. Elle est bien au contraire la conséquence de logique budgétaire que nous contestons. La pénurie de professeurs de technologie devrait par ailleurs vous amener à des mesures de revalorisation de la discipline et des métiers de l'enseignement au lieu d'exploiter l'opportunité donnée par des postes qui restent vacants. Cette décision expose à la rentrée des professeurs de technologie à des compléments de service dans un autre établissement, à des mesures de carte scolaire voire à des non renouvellement de contrat pour les collègues non-titulaires. »

Nous en arrivons à l'ordre du jour de ce CSA.

Sur les créations et suppressions de postes d'enseignant-es et la rentrée 2023, nous ne pouvons que partager les propos de la Secrétaire générale en groupe de travail : « C'est loin d'être gagné ! ». Vous cherchez à recruter et fidéliser des contractuel-les, mais il faudrait déjà ne pas décourager les futur-es titulaires. La réponse faite sur nos remarques sur les supports de stagiaires est des plus surprenantes. Alors qu'année après année le ministère rappelle que les stagiaires ne doivent pas être affecté-es en éducation prioritaire, vous passez outre les instructions ministérielles. Comment alors s'étonner que des stagiaires arrivent ensuite dans des établissements où elles et ils se voient confier des heures supplémentaires, de multiples niveaux d'enseignements dont des classes à examen, des responsabilités de professeur-es principau-les des services en SEGPA (alors qu'un avis du CHSCT académique rappelle la nécessité du volontariat et d'une formation spécifique) et que ces stagiaires craquent au bout de quelques semaines ? Quant aux distances géographiques entre les berceaux de stagiaire et l'INSPE, votre réponse « est hors-sol. Nous pointions par exemple Les Vans, collège dans le chef-lieu d'un canton de 30 000 habitants dans une académie qui compte 3 300 000 habitants, donc 0,9 % de la population. Sachant que l'académie attend 10 stagiaires en EPS, nous vous laissons calculer la probabilité qu'un-e stagiaire d'EPS veuille véritablement être en stage aux Vans, ou bien à Samoëns (et ses 3 817 habitants à deux pas du cirque du Fer-à-Cheval), quand elles et ils verront qu'il faut plus de 2h30 pour atteindre Grenoble et bien sûr sans transport en commun. Comme cela est le cas pour beaucoup de disciplines, nous demandons que les supports des stagiaires à mi-temps ne soient pas à plus d'une heure des sites de l'INSPE et que les trajets puissent se faire en transport en commun. Par ailleurs, nous demandons que le rectorat intervienne auprès de l'INSPE pour que les formations ne commencent pas avant 9h pour les mêmes questions d'accessibilité. Concernant les stagiaires temps plein, nous rappelons notre demande de décharges de service dans le 1^{er} et 2nde degré.

Le CSA académique de ce jour examine notamment les mesures d'emplois administratifs pour la rentrée 2023. A la lecture des documents transmis en amont du CSA A, qui n'ont pas fait l'objet d'échanges en groupe de travail, nous apprenons la création de plusieurs postes administratifs à la rentrée 2023 dans l'académie de Grenoble, correspondant notamment à l'ouverture de deux nouveaux collèges et à la création de nouveaux services inter-académiques.

Toutefois, compte tenu des charges et des missions nouvelles qui pèsent sur l'administration et le pilotage de l'éducation nationale (créations d'EPL, intégration de jeunesse et sport, lutte contre le harcèlement et les VSS, embauches significatives de nouveaux personnels contractuel-les, mesures nouvelles en ressources humaines, introduction de nouveaux outils), ces créations d'emplois ne sauraient palier les suppressions d'emplois intervenues dans des EPL depuis plusieurs années pour rendre possible des créations (par redéploiement) dans d'autres, afin de couvrir des besoins urgents. Lors du CSA SA qui s'est tenu le 24 mars, nous vous avons fait part de notre grande inquiétude concernant le fonctionnement et les conditions de travail des collègues dans les services.

La FSU persiste à revendiquer des (re)créations d'emplois dans la filière administrative, à la hauteur des besoins de nos missions en établissements et services. Ras-le-bol du sous-effectif permanent, du stress au travail voire des pressions managériales !

Enfin, parlons dialogue social. Nous attendons toujours un calendrier précis concernant le bilan social, le bilan des lignes directrices académiques concernant l'avancement qui doit nous être présenté... Et quelle conception du dialogue social quand, par exemple, le CSA spécial départemental est convoqué le vendredi 31 mars sur les créations/suppressions de postes en collège, 10 jours après l'ouverture du serveur de l'intra, ou que l'administration diffuse des réponses aux demandes de congés formation sans que le volume de congé formation soit présenté en CSA, que les dossiers des refus concernant plus de la moitié des demandeur-es soit soumis à la CAP ? Nous attendons un éclaircissement sur la définition que vous faites du dialogue social.